



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le  
Conseil Municipal doit être  
composé..... 19  
Nombre de Conseillers en  
exercices..... 19  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance..... 19

**Quorum : 10 membres**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur Denis-Marc SIROT-FOREAU, Maire.  
La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Mme CHAIGNEAU Sandrine, M. DELORME Thierry, Mme HAMELIN Laëtitia, M. PICAULT David, M. VIGNOL Philippe, Mme VOISIN Dominique, M. JOUSSE Jean-Paul, M. ARONDEAU Claude, Mme MARTINS Carole, M. ROUSSEAU Christophe, M. LECLERE Laurent, Mme POLION Emilie, Mme BRANKA Aude, M. DA FONSECA Philippe, M. VAUTARD Jérémie, Mme BOURDELAS Lucie, Mme GÉRÉ Aurélie, Mme PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : HAMELIN Laëtitia

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

## DELIBÉRATION N° 22-2026

### Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**Vu** les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT ;

**Considérant** Que le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres ;

**Considérant** que conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote doit avoir lieu à bulletin secret ; toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y recourir et de procéder à un vote à main levée.

**Considérant** la liste déposée :

- M. DELORME Thierry (titulaire)
- Mme HAMELIN Laëtitia (titulaire)
- Mme CHAIGNEAU Sandrine (titulaire)
- M. PICAULT David (suppléant)
- Mme BRANKA Aude (suppléante)
- Mme MARTINS Carole (suppléante)

Le conseil municipal, en ayant délibéré, à l'**unanimité**



**PROCLAME** élus au sein de la commission d'appel d'offre

- M. DELORME Thierry (titulaire)
- Mme HAMELIN Laëtitia (titulaire)
- Mme CHAIGNEAU Sandrine (titulaire)
- M. PICAULT David (suppléant)
- Mme BRANKA Aude (suppléante)
- Mme MARTINS Carole (suppléante)

La Secrétaire de séance,

Laëtitia HAMELIN

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le :

Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le :

Notifié le :



Le Maire,

Denis-Marc SIROT-FOREAU

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :*

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie – 30 rue de la mairie – 28300 AMILLY
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

